



Sarko milite
pour
l'UMP...

Le Canard enchaîné

... des
ménages !

Journal satirique paraissant le mercredi

90^e ANNEE - N° 4413 - 25 mai 2005 - 1,20 €

Antilles-Réunion-Guyane 1,80 € - Belgique / Luxembourg / Grèce 1,40 € - Suisse 2,50 FS - Espagne / Port. Cont 1,50 € - Italie 1,80 € - Côte d'Ivoire, Gabon, Sénégal 500 CFA - Autriche, Allemagne 2,30 € - USA 2,50

Et le comptable roumain ?

S I le plombier polonais relève encore du virtuel (quoique), le comptable roumain, ou marocain, ou burkinabé (francophone, en tout cas), est déjà là. Pour la plus grande satisfaction des cabinets comptables. Il existe d'ailleurs des sociétés, comme Infordo, qui se présentent comme des « centres de tenue comptable centralisée », et font miroiter de juteuses perspectives :

« Déchargez vos collaborateurs du travail de saisie et augmentez de 30% la productivité de votre cabinet. »

Comment opérer ce miracle comptable ? Par un simple clic. Il suffit d'envoyer par Internet tous les dossiers nécessaires (comptabilité, « liasse fiscale », plaquette, dossier de travail) préalablement scannerisés. Là-bas, sur place, des jeunes corvéables se tapent toutes les tâches qu'effectuaient jusqu'ici des comptables titulaires d'un BTS.

Avantages de cette délocalisation ? Ils sont multiples, comme le note Pierre Abadie, expert-comptable, dans la « Revue française de comptabilité » (10/04) : d'abord, dans ces pays la main-d'œuvre est abon-

dante, car « il y a plus de diplômés que de postes à pourvoir » ; motivée, car elle est mieux payée que dans les entreprises locales ; et qualifiée, car ce sont les meilleurs qu'on recrute. En plus, ils coûtent deux fois moins cher, effectuent un « travail plus soigné (plan comptable plus détaillé, libellés d'écritures très complets, feuilles de travail détaillées et traçabilité complète des opérations) », et sont disponibles à tout moment :

« Qui n'a pas eu à faire face au pied levé à l'absence d'un collaborateur ou à intervenir en dernier ressort pour corriger des erreurs ? Qui n'a pas eu à an-

nuler un week-end ou des vacances pourtant bien méritées en raison d'une surcharge de travail à traiter en urgence ? Le service délocalisé fonctionne en permanence. Il ignore les encombrements et les grèves des transports, les RTT et les congés maladie, et répond toujours présent, même lorsque des circonstances imprévues viennent bouleverser les priorités du moment. »

Magique, non ?

Et l'ordre des experts-comptables, institué par l'ordonnance de 1945, n'y voit rien à redire : les emplois qu'on délocalise, ce ne sont pas les leurs (s'il est une profession organisée et protégée, c'est bien celle d'expert-comptable), mais ceux de leurs salariés, lesquels n'auront bientôt plus qu'à battre le pavé... en comptant leurs indemnités de chômage.

Et le résultat du référendum n'y changera rien. La seule différence est que si le oui l'emporte, les salaires des plombiers polonais venus travailler en France seront calculés par des comptables roumains !